

 <p>ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE EHESP</p>	<h2>Bilan du Conseil Scientifique 2011-2015</h2>	Référence	
		Révision	
		Date d'application	
		Version	1

Introduction

Le Conseil Scientifique de l'EHESP, lors de sa deuxième mandature exercée de 2011 à 2015, conformément à son mandat, a contribué à la politique scientifique de l'établissement et à la structuration de la recherche à l'école. Au cours de cette période, il a accompagné l'évolution majeure de la recherche au sein de l'école, et ses activités ont donc évolué de manière importante. Aujourd'hui, l'école est intégrée dans deux Communautés d'universités et d'établissements (COMUE) à l'Université Sorbonne Paris Cité (USPC) d'une part et à l'Université Bretagne Loire (UBL) d'autre part. Elle est tutelle de deux unités mixtes de recherche (CRAPE et IRSET) et de deux équipes d'accueil (MOS et REPERES).

Le Conseil Scientifique a été particulièrement actif durant ce mandat, en témoignent le bilan conséquent et la diversité des sujets traités (stratégie de l'EHESP, politique de sites, organisation de l'EHESP et de la recherche à l'EHESP, chaires, réseau doctoral, budget de la recherche, soutiens et pilotage de la recherche, enseignants-chercheurs, liens recherche-formation, etc..).

La Présidente du Conseil Scientifique souligne l'implication de l'ensemble des membres du Conseil Scientifique, le travail de la Direction de la recherche pour la préparation des dossiers ainsi que les relations constructives avec la Direction de l'EHESP.

Elle note également le chemin parcouru en quatre ans, en termes de développement et de structuration de la recherche au sein de l'école.

Recommandations

Plusieurs éléments représentent des conditions favorables pour les travaux du Conseil Scientifique :

- l'engagement, la confiance, l'écoute et le respect entre les membres du Conseil,
- les échanges et le soutien de la Direction de l'EHESP,
- la qualité de la préparation des dossiers par la Direction de la recherche,
- les échanges fructueux avec le Conseil des Formations,
- les relations facilitées avec le Conseil d'Administration (diffusion des comptes rendus et présentation des activités de recherche et du Réseau doctoral par la direction de la recherche au Conseil d'Administration).

Ils sont donc à poursuivre. Dans l'idéal, le président du Conseil Scientifique pourrait accompagner le Directeur de la recherche lors des présentations au Conseil d'Administration.

Au terme du mandat 2011-2015 dont les réalisations sont présentées dans ce rapport, les principales recommandations des membres du Conseil Scientifique sont les suivantes :

- que soit clarifié le rôle du Conseil Scientifique dans la construction du Contrat d'objectifs et de performances pour la prochaine vague,
- que le Conseil Scientifique soit saisi ou consulté le plus en amont afin de pouvoir mieux contribuer aux discussions portant sur la définition de la politique scientifique et les décisions la concernant, en particulier à l'occasion d'étapes structurantes de sa mise en œuvre,
- que l'articulation entre le Conseil Scientifique et la Direction de la recherche se poursuive à tous les niveaux,
- que les liens entre la recherche et les formations continuent d'être approfondis et développés. À cet égard, les séances communes avec le Conseil des Formations ont été particulièrement importantes, pour comprendre les enjeux auxquels l'école fait face en termes d'articulation entre formation et recherche,
- que les débats et avis du Conseil Scientifique soient régulièrement portés à la connaissance de l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'École.

- 1. Composition du Conseil Scientifique

Suite aux élections qui se sont déroulées le 14 juin 2011 et aux nominations par les ministères de tutelle et le Conseil d'Administration de l'EHESP, les membres du Conseil Scientifique 2011-2015 sont :

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'Ecole :

Christine COLIN
Jacqueline CLAVEL
Etienne MINVIELLE (remplacé par Chantal CASES, en raison de son recrutement à l'EHESP)
Jean-Paul MOATTI

Membres désignés par les membres du Conseil d'Administration :

Régine BERCOT
Catherine LE GALES
Jean-Claude MOISDON
Philippe MOSSÉ

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés :

Claude MARTIN
Joseph NGATCHOU WANDJI
Denis ZMIROU-NAVIER
Patrick ZYLBERMAN

Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR :

Pierre LE CANN
Jeanine POMMIER

Représentants des autres enseignants chercheurs :

Nathalie BONVALLOT
Agnès DUCROS

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche:

Fabien MERCIER
Catherine ROUILLON-BARTOLETTI

Représentants des étudiants préparant un doctorat :

2011-2012 : Imaine SAHED
2013-2014 : Clément COUSIN et Florian KASTLER
2014-2015 : Mélanie BERTIN et Imaine SAHED

Membres invités:

Directeur de l'EHESP (Antoine FLAHAULT puis Laurent CHAMBAUD)
Directeur de la Recherche (Marie-Aline BLOCH puis Bernard JÉGOU)
Directeur des Etudes (Philippe MARIN)
Directeur adjoint et Secrétaire générale (Catherine DESSEIN puis Elisabeth DE LAROCHELAMBERT)
Agent Comptable (Christophe ROULLE puis Vincent NOEL)
Directeurs de Départements et Laboratoires ou leurs représentants
Membres du comité de direction de l'Ecole.

Suite au vote à bulletin secret tenu lors de la première réunion du Conseil Scientifique le 25 novembre 2011, Christine Colin a été réélue à l'unanimité Présidente du Conseil Scientifique et Jean-Paul Moatti Vice-Président, également à l'unanimité.

2. Fonctionnement et réunions du Conseil Scientifique

2.1. Réunions

Le Conseil Scientifique s'est réuni à 19 reprises au cours de son mandat, et les **séances plénières** ont la plupart du temps été suivies de séances en formation restreinte pour traiter les questions liées aux ressources humaines (recrutements, demandes d'honorariat ou d'éméritat, rémunérations et primes).

Les séminaires annuels du Conseil scientifique, organisés à l'initiative de la présidente lors de la précédente mandature, ayant prouvé leur intérêt et leur efficacité, ils ont été poursuivis. Trois **séminaires** du Conseil Scientifique ont donc été organisés, permettant des échanges approfondis sur des sujets de fond, et l'invitation d'intervenants extérieurs contribuant à la réflexion.

Enfin, à partir de 2013, des séances communes avec le **Conseil des Formations** ont été organisées régulièrement, pour favoriser les liens entre recherche et formation à l'EHESP, et en cohérence avec la future création des conseils académiques. C'est ainsi que 4 séances communes se sont tenues au total.

De nouveaux liens avec le **Conseil d'Administration** ont également été développés. Le Conseil Scientifique a dorénavant accès aux procès-verbaux du Conseil d'Administration, et une présentation des activités de recherche, des programmes transversaux et du réseau doctoral y ont été effectuées par la directrice puis le directeur de la recherche.

En 2015, sur proposition du Directeur de la Recherche, le Conseil Scientifique a examiné à deux reprises les projets des structures labellisées dans le cadre de la vague B (2017-2021).

2.2. Organisation

Le Conseil Scientifique ne disposait pas de règlement. Un **règlement intérieur** du Conseil Scientifique a donc été rédigé. Il a été adopté lors de la séance du 17 mars 2014. Il définit les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Scientifique.

Le Conseil Scientifique s'est penché sur les **conflits d'intérêts** et a adopté la règle suivante : lorsque l'un des membres se sent dans une situation qui pourrait être (ou être perçue) comme conflictuelle, il en avise la Présidente du CS. Il pourra alors lui être demandé de s'absenter ou de s'abstenir de prendre part aux débats quand une situation problématique se présente. Il est de la responsabilité de chacun de se déclarer lorsque nécessaire.

Une **Commission Permanente** des enseignants-chercheurs avait été créée en 2011-2012, suite à la demande du Conseil d'Administration, pour intensifier les échanges entre le personnel de l'Ecole et les Conseils et suite à une décision prise à la fin du mandat du Conseil Scientifique précédent. Composée de cinq personnes élues, elle a eu la mission de constituer un lieu de préparation des dossiers du Conseil Scientifique, et ses membres non élus au Conseil Scientifique ont été invités aux réunions du Conseil Scientifique. Cette commission a été dissoute à la suite de la création d'un Bureau du Conseil Scientifique.

Le **Bureau du Conseil Scientifique** a été mis en place à partir d'avril 2013. Présidé par la Présidente ou le Vice-président du Conseil Scientifique, il est composé de quatre membres du Conseil Scientifique (une personnalité qualifiée extérieure à l'Ecole, un représentant des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés, un représentant des autres enseignants-chercheurs, et un représentant des ingénieurs et personnels techniques ou un représentant des étudiants préparant un doctorat). La Direction de l'EHESP et la Direction de la recherche participent également aux

réunions. Le Bureau se réunit avant chaque séance du Conseil Scientifique pour définir l'ordre du jour et participer lorsque nécessaire à la préparation des dossiers. Sur la période, les réunions du bureau ont ainsi rassemblé Christine Colin ou Jean-Paul Moatti, Jean-Claude Moisdon, Claude Martin, Agnès Ducros, Fabien Mercier, Claude Martin, Manuel Coat, Marie-Aline puis Bernard Jégou et Sarah Kitar.

Chaque année, le Conseil Scientifique a réalisé une **planification** des travaux à mener, en listant les thèmes à traiter et en proposant une répartition annuelle. Cela a permis d'anticiper davantage la préparation des dossiers et d'avoir un suivi des dossiers. Au final, il a respecté ses prévisions, tout en traitant également les thématiques ou dossiers liés à l'actualité.

2.3. Compte-rendu

Chaque réunion a donné lieu à un compte-rendu. Très détaillé en début de mandat, il a évolué vers un **compte-rendu synthétique**, à la suite d'une enquête menée auprès des lecteurs potentiels. Il est dorénavant validé par voie électronique rapidement après la séance. Ce format court et cette validation rapide permettent une diffusion et une appropriation rapides auprès des instances et du personnel de l'EHESP.

3. Activité du Conseil Scientifique

Outre les divers aspects mis en place concernant le fonctionnement du Conseil Scientifique, les réunions ont porté sur différents axes de travail et ont mené aux décisions qui suivent.

3.1. Stratégie de l'EHESP

Contrats d'objectifs :

Le Conseil Scientifique a été associé à certaines discussions qui ont préparé la rédaction des Contrats d'Objectifs et de Performance (COP) 2012-2013 puis 2014-2018, en particulier en ce qui concerne les objectifs liés à la recherche et aux liens entre recherche et formation.

Pour le COP 2012-2013, il a discuté et validé la répartition des activités de recherche et d'expertise dans 6 domaines :

- les maladies infectieuses et les épidémies,
- les maladies chroniques, la santé mentale, le handicap et le vieillissement,
- le management, les organisations et l'économie de la santé,
- les politiques publiques et la promotion de la santé,
- les professionnels de santé et du social, la qualité des pratiques,
- la santé, l'environnement et le travail.

Le Conseil a également identifié le thème de la lutte contre les inégalités sociales ou territoriales comme un thème transversal pour l'ensemble des recherches menées.

De plus, il a proposé que le management des organisations en santé constitue le domaine émergent en recherche et qu'il soit soutenu par l'EHESP.

Pour le COP 2014-2018, le Conseil Scientifique a été associé au processus d'élaboration du COP, lors de ses différentes étapes. Certains membres du Conseil ont participé ou sont intervenus dans des groupes de travail, et/ou ont participé à l'élaboration des fiches décrivant chacun des axes prioritaires. Par ailleurs, une séance du Conseil Scientifique a permis aux membres externes du Conseil de présenter les grands enjeux de santé publique de leur point de vue, et aux membres internes de présenter les thèmes émergents à l'EHESP dans leur domaine. Les différents documents produits au cours du processus d'élaboration ont été discutés et ont permis au Conseil Scientifique d'émettre des recommandations concernant :

- le diagnostic et les thèmes prioritaires identifiés,

- puis, conjointement avec le Conseil des Formations, les travaux du groupe de travail sur l'évolution de la recherche, mis en place dans le cadre du processus d'élaboration du COP,
- et enfin les propositions formulées pour le COP.

Le Conseil Scientifique a donné un avis favorable à l'unanimité sur le document qui a été produit à l'issue de l'ensemble de ce processus.

Le Conseil Scientifique a été informé de la déclinaison des axes prioritaires du COP pour la présentation des activités de recherche sur le site internet de l'EHESP.

Rapports, évaluations et accréditations :

Le Conseil Scientifique a discuté des différents documents qui ont été produits à l'occasion de l'évaluation par l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES), des rapports de la Cour des Comptes et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), et des demandes d'accréditations auprès du Council on Education for Public Health (CEPH) et de l'Agency for Public Health Education Accreditation (APHEA). La Présidente du Conseil scientifique a été auditionnée par certaines commissions en charge de ces évaluations.

3.2. Politique de sites

Ayant son site principal à Rennes, l'EHESP est également implantée à Marseille et à Paris. Elle appartient à deux regroupements d'établissements, à Paris (Sorbonne Paris Cité - SPC) et à Rennes (Université Européenne de Bretagne – UEB – puis Université Bretagne Loire – UBL). Ces regroupements ont d'abord pris la forme de Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) puis se sont transformés en Communauté d'Universités et Etablissements (COMUE).

Le Conseil Scientifique a rappelé à plusieurs reprises la nécessité de clarifier la politique de site au regard de l'implication de l'EHESP dans les différents regroupements et l'importance de trouver un équilibre entre l'enjeu de développement national de l'Ecole et les dynamiques locales sur les différents sites de l'Ecole.

Sorbonne Paris Cité :

Le Conseil Scientifique a discuté régulièrement des dossiers liés à Sorbonne Paris Cité et aux financements obtenus à travers son Initiative d'excellence (IDEX).

A l'époque du PRES, le Conseil Scientifique n'a pas souhaité se prononcer sur le document de politique scientifique qui lui a été présenté, d'autant que celui-ci, tant sur le fond que la forme, avait un caractère très général.

Le Conseil Scientifique s'est montré vigilant à ce que l'appartenance à SPC représente bien un bénéfice pour l'EHESP, dans le respect de la singularité de l'Ecole et en lien avec les objectifs d'excellence scientifique qu'elle s'est fixée.

Université Européenne de Bretagne puis Université Bretagne Loire :

Le Conseil Scientifique a discuté régulièrement des dossiers liés à l'Université Européenne de Bretagne puis à l'université Bretagne Loire et son projet d'Initiative d'excellence (IDEX).

Site de Rennes :

Le Conseil Scientifique a discuté et donné des avis concernant la concertation sur le site de Rennes, mise en place par Rennes Métropole.

Site de Marseille :

Suite à la suppression de plusieurs activités liées à l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) maladies infectieuses, aux collaborations avec l'Unité Mixte de Recherche (UMR) 190 « Emergence des pathologies virales » et à une équipe de recherche en sciences infirmières et paramédicales, les relations entre l'école et le site marseillais se sont distendues.

Recherche internationale :

La politique de recherche internationale a fait l'objet d'une présentation de Régine Ducos et de discussions. Le Conseil Scientifique a indiqué que si l'EHESP souhaitait s'engager sur ces questions, il serait nécessaire de l'inscrire comme un choix dans sa stratégie institutionnelle, dans le long terme, et en y dédiant des ressources spécifiques (recrutement d'enseignants-chercheurs, financements de projets de recherche, etc..).

3.3. Organisation de l'EHESP et de la recherche à l'EHESP

Le Conseil Scientifique a émis des avis concernant l'évolution de l'organisation de l'EHESP, pour les entités ayant un lien avec la recherche, et les structures partenariales de recherche.

Il a porté une attention particulière et constante à ce que les personnels de recherche se rattachent à des unités labellisées, et en particulier aux unités labellisées dont l'EHESP est tutelle ou co-tutelle (UMR CRAPE, UMR IRSET, UMR 190 et EA MOS).

Centres interdisciplinaires de recherche :

Les Centres Interdisciplinaires de Recherche ont évolué vers le rattachement à des UMR, sauf en ce qui concerne le Centre Interdisciplinaire de Recherche sur la biodiversité, qui a été fermé suite après avis du Conseil Scientifique.

Départements et directions :

Le Conseil Scientifique a donné son avis allant dans le sens de l'adjonction des départements Epidémiologie (EPI) et Biostatistiques (Biostat), ainsi que de la suppression du département de sciences infirmières et paramédicales (DSIP).

Le Conseil Scientifique a discuté des propositions d'évolution de l'organisation de l'EHESP suite à l'élaboration du COP 2014-2018

Il a donné un avis sur l'évolution de la Direction de la recherche (DR) en Direction de la Recherche et de l'Innovation Pédagogique (DRIP), puis sur l'évolution des différentes entités de la DRIP avec la création du Centre d'Appui à la Pédagogie (CApP) et la Direction de la recherche.

Suite au départ de Marie-Aline Bloch, le Conseil Scientifique a été associé au processus de nomination du nouveau Directeur de la recherche. Il a discuté et validé la fiche de poste du Directeur de la recherche. Après avoir auditionné les candidats, il a émis un avis en proposant Bernard Jégou comme Directeur de la recherche, et en formulant des recommandations en ce qui concerne la fiche de poste et des éléments à prendre en compte pour la nomination et la prise de poste du candidat retenu.

UMR partenaires (CRAPE, IREST, UMR 190) :

L'évolution du positionnement de l'EHESP vis-à-vis de l'Unité Mixte de Recherche (UMR) 190 « Emergence des pathologies virales » basée à Marseille a été discutée plusieurs fois.

Le Conseil s'est également prononcé en regard des bilans et des projets des UMR « Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe » (CRAPE, UMR 6051) et « Institut de Recherche en Santé, Environnement et Travail » (IRSET, UMR 1085).

EA MOS (Management des Organisations de santé) :

Sur proposition du Conseil Scientifique, un fonds de soutien à l'émergence a été créé et a permis d'attribuer un budget de fonctionnement à l'Equipe d'Accueil (EA) Management des Organisations de Santé (MOS) pour lui permettre de préparer sa demande de labellisation.

Le Conseil Scientifique a émis un avis et des recommandations sur le projet d'équipe labellisée, et a été informé de la création de l'Equipe d'Accueil en 2014 après une évaluation A+ par l'AERES.

A l'issue négative du premier dépôt de dossier auprès de l'INSERM, le Conseil Scientifique, réaffirmant le caractère stratégique de la recherche en management pour l'Ecole, a recommandé de poursuivre les discussions à l'issue du nouveau processus d'évaluation INSERM en 2015.

EA 4069 (Epidémiologie, Évaluation et Politiques de Santé) :

Le projet de reconfiguration de l'équipe n'a pas reçu le soutien du Conseil Scientifique et a conduit à mettre un terme à la collaboration de l'EHESP avec cette équipe.

IHU maladies infectieuses (Institut hospitalo-universitaire) :

Le Conseil Scientifique a émis un avis favorable à la suspension, à titre provisoire, de la participation financière de l'EHESP à l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) maladies infectieuses pour 2013.

Equipe recherche infirmière :

Le Conseil Scientifique a proposé la création d'une équipe émergente en recherche infirmière, avec un budget de fonctionnement associé. Par la suite il a été informé de la non-reconduction de l'équipe suite au départ de sa directrice.

Institut pour la démocratie en santé :

Le Conseil Scientifique a été régulièrement informé ET A PU DONNER SON AVIS SUR (de) l'évolution de ce projet. L'institut a été créé en 2015.

3.4. Chaires

Gouvernance et suivi :

De manière générale, le Conseil Scientifique a régulièrement discuté des modèles de chaires. Il a notamment invité, lors de son séminaire de 2014, le titulaire d'une chaire universitaire du Canada à venir présenter les dispositifs mis en place au Canada. Lors du séminaire, il a été notamment proposé que l'EHESP mette en place un soutien logistique mutualisé pour les chaires qu'elle entend soutenir, notamment pour faciliter la levée de fonds, les besoins de traductions, l'organisation de séminaires en visioconférence, etc...

Le Conseil Scientifique a donné son accord pour la mise en place et la composition d'un Conseil Scientifique des chaires CNSA, d'un comité scientifique de la chaire INPES et d'un comité d'orientation de la chaire management des technologies de santé.

Il a demandé à être informé périodiquement des activités des chaires par les titulaires et à l'occasion de bilans réguliers. C'est ainsi que des bilans ont régulièrement été présentés et ont permis au Conseil Scientifique de formuler des avis et des recommandations. Concernant la chaire jeunesse par exemple, le Conseil Scientifique a estimé que l'ouverture de la chaire à la thématique de l'enfance n'était pas adaptée à ce jour, compte-tenu de la charge de travail déjà générée.

Créations et fermetures :

Le Conseil Scientifique a donné son appui à la création de la chaire jeunesse d'une part, de la chaire environnement, santé, reproduction d'autre part et à la nomination de leurs titulaires respectifs.

Il a été informé de la création de la chaire en transfert des connaissances, financée par l'Institut National du Cancer (INCA), ainsi que de la fermeture de la chaire « journalisme et santé » et de son blog associé, ou encore de la fermeture de la chaire de recherche en sciences infirmières.

Saisi de la démarche d'appel à candidatures pour une chaire junior ou senior financée par SPC le Conseil Scientifique, dans sa composition restreinte, a défini les critères de sélection, auditionné les candidats et fait ses recommandations de recrutement. Pour diverses raisons, le recrutement n'a pas encore pu être complété.

3.5. Réseau doctoral

Au cours de son mandat, le Conseil Scientifique a émis plusieurs avis concernant la politique doctorale de l'EHESP et le pilotage du Réseau doctoral.

Il a donné un accord de principe pour la mise en place de frais d'inscription et la constitution d'un groupe de travail sur ce point. L'EHESP a alors décidé de l'exonération de droits d'inscription à l'EHESP pour les doctorants du Réseau doctoral.

Le Conseil Scientifique a donné un avis favorable pour le projet parcours doctoral santé-travail. Ce parcours n'a cependant pas pu être mis en place à ce jour.

Le Conseil Scientifique a donné un avis favorable au projet d'Ecole doctorale propre à l'Ecole. Ce projet n'a toutefois pas été retenu dans le cadre du COP 2014-2018.

Le Conseil Scientifique a approuvé à l'unanimité la nouvelle procédure pour les aides à la mobilité du Réseau doctoral, qui ont pu être mises en place dès janvier 2015.

Enfin le Conseil Scientifique a approuvé la représentation de l'EHESP par Marie-Aline Bloch puis par Bernard Jégou au Collège des Etudes Doctorales du PRES SPC.

3.6. Budget de la recherche

Le budget de la recherche est présenté et discuté chaque année au Conseil Scientifique, intégrant le budget de la DR (ou de la DRIP) d'une part, et le budget du BAC d'autre part.

3.7. Soutiens et pilotage de la recherche

L'état des lieux des activités de recherche, des publications scientifiques et des rattachements des professeurs de l'EHESP, en lien avec les objectifs du COP notamment, ont été régulièrement discutés au sein du Conseil Scientifique.

Le Conseil Scientifique s'est exprimé concernant les différents dispositifs de soutien et les modalités de pilotage mis en place par la direction de la recherche.

Initiatives de recherche :

Un appel interne à initiatives de recherche a été lancé chaque année jusqu'en 2015, et a permis de soutenir des projets jeunes chercheurs, des études de faisabilité, l'appui à la valorisation scientifique, etc.

Le Conseil Scientifique a été tenu informé du processus et des projets soutenus dans le cadre de ces appels à projets annuels.

Programmes transversaux et ESSOR :

Des programmes transversaux puis des programmes comme ESSOR (Émergence et Soutien de Structures Ouvertes de Recherche) ont permis de mettre en place des projets interdisciplinaires autour de thématiques de recherche émergentes.

Le Conseil Scientifique a participé au lancement des appels à projet, sélectionné deux programmes pour financement, et émis des recommandations suite aux présentations des bilans d'étapes et des bilans de ces programmes.

Evènements scientifiques :

Une procédure conjointe avec la Direction de la communication, la Direction des études, la Direction des relations internationales et la Direction de la recherche a été mise en place pour permettre un soutien institutionnel, logistique, et/ou financier d'évènements scientifiques (séminaires, colloques, etc.). Le Conseil Scientifique s'est prononcé sur la procédure mise en place dans ce cadre.

Appels à projets de recherche de SPC :

Dans le cadre du premier appel à projets de recherche lancé par SPC, l'EHESP a reçu le soutien de SPC en 2013 pour deux projets de recherche. Dans le cadre du second appel, le Conseil Scientifique a décidé de soutenir les deux projets de recherche portés par l'EHESP pour leur transmission à Sorbonne Paris Cité, dans la mesure où ils émanaient des deux UMR de l'EHESP et s'inscrivaient dans les axes prioritaires de l'École. A l'issue du processus de sélection de SPC où aucun projet n'a été retenu, des discussions au sein du Conseil Scientifique ont permis d'analyser cette situation.

3.8. Enseignants-chercheurs

Référentiel d'activité :

Le Conseil Scientifique a exprimé son avis sur les travaux du groupe de travail ayant élaboré le référentiel d'activité des personnels d'enseignement et de recherche de l'École.

Le Conseil souhaite que soient bien définies la recherche d'une part et l'expertise d'autre part, en différenciant l'expertise académique de l'expertise non académique. Le Conseil a également demandé que le lien soit fait dans ce référentiel, avec les critères d'évaluation de la recherche de l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) et désormais de l'HCERES (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur). Pour le Conseil Scientifique, les publications doivent être intégrées sur la base des critères de l'AERES - HCERES, et il faut également prendre en compte la coordination de grands projets de recherche, qu'il est nécessaire de mieux reconnaître.

Recrutement :

Le Conseil Scientifique souhaite être associé au processus de recrutement des enseignants-chercheurs. Dans ce cadre, il s'est exprimé sur la procédure de recrutement proposée par la Direction des ressources humaines, et a soulevé les points suivants :

- la présidente demande qu'il soit précisé dans le document que le Conseil Scientifique restreint sera consulté pour les postes universitaires,
- le Conseil Scientifique restreint devrait donner son avis en amont sur la programmation annuelle des recrutements, et sur chaque fiche de poste,
- en ce qui concerne la fiche de poste, il est nécessaire d'identifier les rubriques à faire apparaître, et notamment les éléments concernant le futur rattachement à une équipe de recherche,
- il est nécessaire d'améliorer la diffusion des appels à candidature, notamment à l'interne et parmi tous les membres du Conseil Scientifique qui peuvent participer à sa dissémination dans leur réseau.

Conformément à son mandat, le Conseil Scientifique restreint a validé la composition des comités de sélection pour le recrutement de maîtres de conférences, et donné un avis sur la titularisation de professeurs contractuels en tant que maîtres de conférences. Il a également donné des avis concernant des demandes d'avancement ou de positionnement sur la grille de rémunération concernant les professeurs d'université.

De manière générale, le Conseil Scientifique a rappelé qu'il était nécessaire de conserver un équilibre au sein des départements entre les différents profils d'enseignants (ayant une activité plus ou moins importante de recherche et/ ou d'expertise à côté de leur activité d'enseignement) avec le souci d'assurer à la fois les formations diplômantes et les formations dites professionnelles. Dans ce cadre, les recrutements doivent tenir compte de la nécessité de créer une masse critique sur les thèmes à prioriser, et de l'équilibre entre la recherche méthodologique et la recherche dans des champs d'application (en épidémiologie par exemple).

Rattachement :

Le Conseil Scientifique a affirmé les éléments suivants concernant le rattachement des enseignants-chercheurs aux équipes labellisées :

- l'activité de recherche se fait dans les équipes labellisées,
- les chercheurs peuvent être rattachés à des unités labellisées propres à l'EHESP ou en cotutelle avec l'EHESP. Pour des raisons particulières et qui doivent rester exceptionnelles, certains enseignants-chercheurs peuvent être rattachés à des unités labellisées avec lesquelles l'EHESP n'a pas de lien institutionnel,
- les enseignants professionnels n'ayant pas d'activité de recherche n'ont pas à être rattachés à une UMR.

HDR :

Dans le cadre de l'accompagnement à la préparation des Habilitations à Diriger des Recherches (HDR), le Conseil Scientifique s'est montré favorable à la mise en place d'un dispositif de décharge d'enseignement. Il a recommandé une souplesse sur les modalités de mise en œuvre, en prévoyant les coûts induits, et en garantissant l'équité et la transparence du processus et des modalités de la décharge.

A la suite d'un appel, le Conseil Scientifique a accordé un congé recherche à un enseignant-chercheur pour lui permettre de préparer son HDR.

Honorariat et éméritat :

Le Conseil Scientifique a précisé les éléments qu'il souhaitait voir apparaître dans les dossiers de demande d'honorariat ou d'éméritat, et il a discuté de la politique d'attribution de ces statuts.

Suite à leur demande et à l'examen des dossiers, le Conseil Scientifique a accordé l'honorariat à Jean Carré, Robert Freund, Alain Jourdain, Viviane Kovess, André Lucas, Philippe Peyret, Bernard Tirel. Il a accordé l'éméritat à Olivier Thomas.

Primes :

Le Conseil Scientifique restreint a discuté des critères et modalités d'attribution de la prime d'excellence scientifique. Il a défini les critères et les modalités d'attribution de la prime d'encadrement doctorale et de recherche, qui a remplacé la prime d'excellence scientifique.

3.9. Liens recherche-formation

Offre de formation :

Le Conseil Scientifique a émis un avis favorable pour la création du mastère spécialisé "Ingénierie et management des technologies de santé".

Ecole numérique et MOOC :

Le projet d'Ecole numérique et la création du MOOC de l'EHESP (Massive Open Online Courses, en français « Cours en ligne ouverts à tous ») dédié à la santé publique et piloté par Philippe Marin, ont été discutés au sein du Conseil Scientifique.

Séminaire commun avec le conseil des formations :

Le Conseil Scientifique et le Conseil des Formations ont discuté des liens entre recherche et formation, à l'occasion d'un séminaire commun.

3.10. Autres sujets

Le Conseil Scientifique a également discuté d'autres dossiers tels que le positionnement de l'EHESP vis-à-vis du Département des politiques de santé du PRES SPC, la revue Public Health Reviews, la politique documentaire de l'Ecole, les Chartes du mécénat et de prévention des situations de conflits d'intérêt, les relations internationales.

Par ailleurs, après avoir demandé de modifier la composition du comité et de recenser les structures externes existantes, le Conseil Scientifique a approuvé le projet de comité d'éthique.

Conclusion

Les membres du Conseil Scientifique sont conscients de la hauteur des défis que l'Ecole doit relever en matière de productions scientifiques et aussi de l'importance sociétale des thématiques de recherche que, désormais, elle privilégie. Ils sont également conscients de la responsabilité de l'Ecole, en tant qu'institution essentielle au service de la recherche en santé publique.

C'est pourquoi, ils apprécient les efforts réalisés pour mener et diffuser des recherches reconnues et de qualité. C'est aussi pourquoi, au terme de leur mandat, les membres du Conseil Scientifique félicitent l'ensemble des acteurs concernés d'avoir pris l'engagement collectif et individuel de poursuivre et de renforcer cette dynamique.